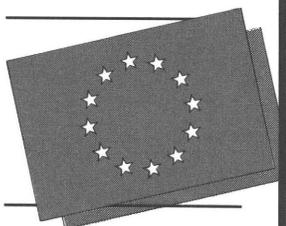


Commission des
Communautés
européennes

Bulletin mensuel
du Bureau
en Belgique



NOUVELLE ADRESSE

A partir du 3 septembre 1990, le Bureau en Belgique déménagera provisoirement au n° 99 de la rue Joseph II afin de permettre une totale rénovation des locaux de la rue Archimède 73 où le Bureau est installé depuis 1976. Nous espérons regagner ces locaux début 1991. Durant la rénovation, nous resterons ouverts et à votre entière disposition à notre nouvelle adresse.

UNION EUROPEENNE: REFLEXION ET DIALOGUE

En adoptant à très forte majorité, le 16 mai dernier, le rapport Herman (député belge/PPE) sur l'Union économique et monétaire, le Parlement européen s'est prononcé pour une monnaie unique et pour un système européen de banques centrales. Le choix d'une monnaie „unique” et pas seulement „commune”, témoigne de l'accélération du processus qui doit aboutir à l'UEM. Une évolution à laquelle l'union monétaire des deux Allemagne a certainement servi d'impulsion.

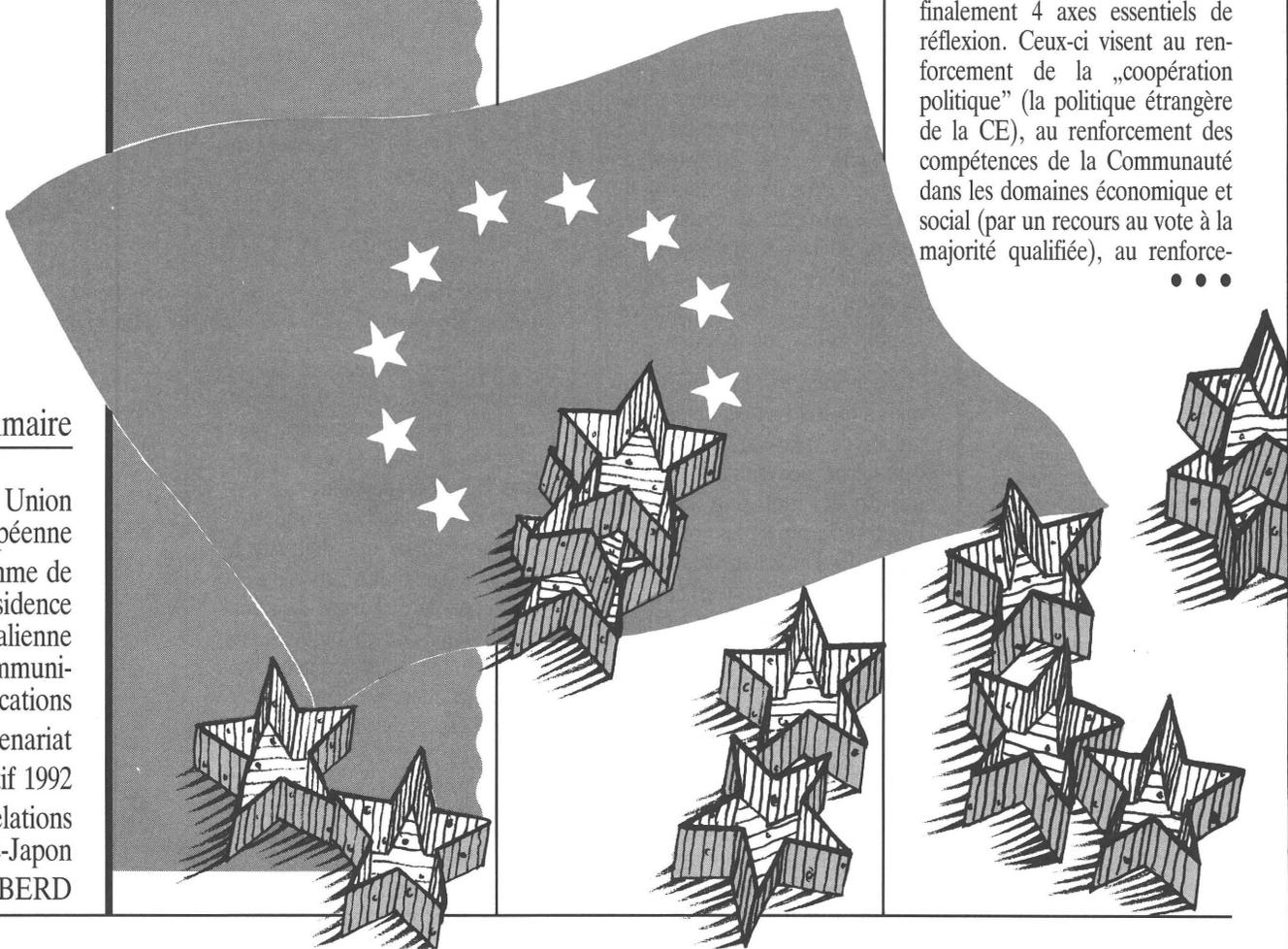
En obligeant la CE à repenser sa politique extérieure pour ne plus avoir à réagir aux événements mais agir sur eux, les changements à l'Est ont aussi relancé le débat sur l'Union politique européenne.

Ces deux projets ont trouvé un écho lors du sommet extraordinaire de Dublin du 28 avril dernier, qui a entériné d'une part la décision d'ouvrir une conférence intergouvernementale en décembre 1990 sur l'UEM et reconnu, d'autre part, la nécessité d'entreprendre un examen des modifications éventuelles à apporter aux traités pour relancer l'Union politique. Une conférence intergouvernementale sur le devenir politique de la CE pourrait alors se dérouler parallèlement à celle sur l'UEM à la fin de l'année.

C'est dans ce contexte que la Commission s'est réunie en séminaire début mai pour dégager finalement 4 axes essentiels de réflexion. Ceux-ci visent au renforcement de la „coopération politique” (la politique étrangère de la CE), au renforcement des compétences de la Communauté dans les domaines économique et social (par un recours au vote à la majorité qualifiée), au renforce-

Sommaire

- 1 Union européenne
- 3 Programme de la Présidence italienne
Télécommunications
- 5 Europartenariat
- 6 Objectif 1992
- 10 Relations CE-Japon
- 11 BERD



CITOYENS

Service d'information pour les ASBL - Un nouveau service vient de s'ouvrir à Bruxelles. Il s'agit de „l'Euro citoyen action et Service” (Ecas) dont le but est d'informer, documenter et conseiller les ASBL afin de renforcer leur position auprès des institutions européennes. Il agira un peu comme contre-poids au lobby envahissant des affaires. C'est un service payant qui s'adresse tant aux associations de consommateurs qu'à celles représentant les personnes du 3e âge ou les handicapés. En outre, une revue mensuelle („Le Citoyen européen”) servira de guide pratique à tous les intéressés.

Voyages à forfait - Le P.E. a modifié la „position commune” du Conseil sur la directive concernant les voyages à forfait afin de renforcer la protection du consommateur. Il demande que les Etats membres puissent maintenir ou adopter des dispositions plus strictes que celles prévues par la directive.

Information sur l'emploi - La Direction Générale de l'Emploi a mis en place un système européen de documentation sur l'emploi (SYSDÉM), composé d'un réseau de correspondants dans chaque Etat membre, d'un service d'analyse qui publiera rapports et bulletins et d'un service d'informations fournissant conseils et documentation par l'intermédiaire d'une banque de données. La création de ce système répond au vœu de la Commission et du Parlement qui ont toujours souligné combien il est important de pouvoir observer les tendances du marché de l'emploi pour réussir le grand marché. Pour tout renseignement, téléphonez au 02/ 511 20 58.

• • •
ment de sa légitimité démocratique et de son efficacité.

Le principe de subsidiarité, qui veut que la politique globale des institutions européennes ne s'exerce que dans les domaines où l'action communautaire est indispensable ou appropriée, serait appliqué à travers tous les axes de renforcement proposés. L'application de ce principe revient en fait à déléguer un pouvoir d'exécution aux niveaux national et régional. La Commission exclut donc l'idée d'une Europe coiffant complètement les Etats membres.

Quant à ses rapports avec le Parlement et le Conseil, la Commission n'a pas voulu, à ce stade, définir une stratégie. Elle s'est „contentée” d'affirmer son souci de voir préserver un équilibre entre les institutions, qui soit comparable à celui actuellement en vigueur.

La session plénière du Parlement à Strasbourg qui s'ouvrira au lendemain de cette réunion de la Commission allait permettre aux trois grandes institutions européennes d'exposer leurs points de vue sur le devenir de la Communauté. Cette première réunion interinstitutionnelle, préparatoire aux deux futures conférences intergouvernementales a rassemblé ainsi les ministres des Affaires Etrangères des Douze, le président de la Commission assisté de trois commissaires, le président du Parlement et 12 parlementaires issus des principales formations politiques.

Pour réformer l'Europe politique, monétaire et économique, il faudra de nouveaux traités. Or, ceux-ci ne peuvent être conclus que par des Etats souverains. En l'occurrence, par les gouvernements des Douze lors des futures conférences intergouvernementales. Il paraît cependant absurde de ne pas tenir compte des institutions qui font vivre, depuis 40 ans, la Communauté européenne. Ceci explique cette conférence interinstitutionnelle à travers laquelle les 12 ministres des Affaires étrangères ont cherché à connaître les positions du Parlement et de la Commission.

Cette réunion fut d'abord l'occasion pour la Commission d'énoncer les 4 axes de réflexion qu'elle avait tracés quelques jours auparavant.

Dans son intervention, le président de la Commission, M. Jacques Delors a d'abord énoncé quelques principes qu'il a qualifiés de „non négociables” : la nécessité de ne jamais dissocier les volets économique et politique de la démarche communautaire ou encore de ne jamais oublier que la CE obéit à un schéma institutionnel évolutif et qu'à cet effet, il faudrait pouvoir doter l'Europe d'une „Constitution évolutive”. Il a ensuite été plus explicite en défendant l'idée que la coopération politique et la gestion „des intérêts communs essentiels” en matière de politique étrangère devaient revenir à une instance supranationale. Au nom de la cohérence, M. Delors revendique pour la Commission ce rôle de représentant de l'Europe des Douze vis-à-vis de l'étranger.

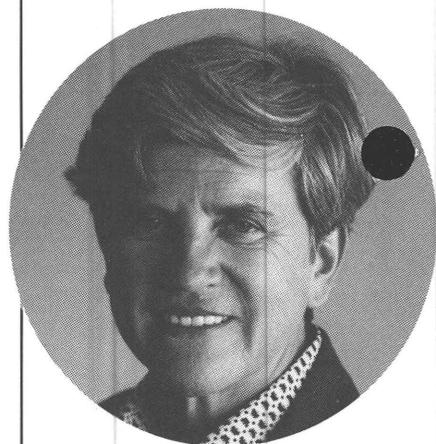
Quant à la banque centrale européenne, même s'il a été dit qu'elle serait responsable devant le Parlement, le président de l'Exécutif européen entend pouvoir intervenir et prêche en faveur d'un „renforcement du rôle de la Commission”, tout en prônant l'indépendance de la banque centrale. La difficulté réside ici dans le souci du double respect de l'indépendance de cette banque et du contrôle démocratique de ses activités; deux orientations difficilement conciliables.

Le débat s'est ensuite déplacé sur un autre terrain : „Faut-il suivre la même méthode pour l'UEM et pour l'Union politique?”, s'est demandé J. Delors. Pour celui-ci, une réflexion s'impose sur ce que doit être le stade final de l'UEM, mais il n'est pas nécessaire d'avoir déjà une vision finale de l'Union politique. On rejoint là sa vision d'une Communauté dont le schéma institutionnel est en devenir continu.

Quant au Parlement, il demande un rééquilibrage des pouvoirs en sa faveur, soulignant qu'il est la principale victime du „déficit démocratique” de la

Communauté. Il a cependant déjà été assuré qu'il serait associé aux travaux d'élaboration de l'Europe économique, monétaire et politique.

La construction d'une Europe politique va donc amener des réformes institutionnelles qui modifieront les Traités. Cette évolution risque de modifier l'équilibre, en place depuis la naissance même de la Communauté, entre le Parlement, la Commission et le Conseil des Ministres.

NOUVEAU
DIRECTEUR
GENERAL

Madame Colette Flesch a été nommée par la Commission Directeur Général de la DG Information, Communication et Culture, Direction Générale dont dépendent aussi les Bureaux. Elle a pris ses fonctions le 1er juin 1990.

Madame C. Flesch est ancien bourgmestre de la ville de Luxembourg, ancien ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché et ancien membre du Groupe libéral du Parlement européen.

Elle remplace Monsieur M. Santarelli, Directeur Général f.f. qui était à la tête de la Direction Générale depuis le départ de Monsieur F. Froschmaier fin avril 1987.

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE ITALIENNE DE LA CE

La Conférence pour l'Union Economique et Monétaire et la Conférence pour la réforme des institutions communautaires sont les deux objectifs prioritaires du programme de la Présidence italienne (1er juillet au 31 décembre 1990).

La Présidence du Conseil est assumée pendant une période de six mois, à tour de rôle (par ordre alphabétique), par le Ministre des Affaires étrangères de chaque pays membre de la Communauté. Ainsi, la Présidence italienne succèdera à la Présidence irlandaise.

Parallèlement à la Conférence pour l'Union Economique et Monétaire, qui mènera ses travaux de décembre 1990 au premier semestre 1991, l'ouverture d'une phase de réformes institutionnelles de la Communauté européenne se fondera sur :

- une participation accrue du Parlement européen suite à l'accroissement de ses pouvoirs;
- l'extension du champ d'application du vote à la majorité au Conseil;
- une responsabilité accrue de la Commission vis-à-vis du Parlement;
- l'intensification de la coopération politique afin d'aboutir à une politique extérieure commune.

Un comité „ad hoc” sera chargé de la préparation de la Conférence institutionnelle. Les réformes adoptées pourront être opérationnelles à partir des prochaines élections du Parlement européen en 1994.

L'action communautaire sera également poursuivie par la Présidence italienne dans divers secteurs :

- **Europe des citoyens**
La Présidence s'engage à rendre contraignants les principes de la Charte sociale.

• **Marché intérieur**

La Présidence accélérera l'adoption des propositions du Livre Blanc.

• **Recherche**

Selon l'optique italienne, la recherche doit être axée sur des programmes ouverts à tous les pays, au-delà du territoire de la Communauté. Elle devra procurer à l'industrie européenne le niveau de compétitivité correspondant à ses ambitions.

• **Environnement**

Elle prépare la Conférence sur l'environnement et le développement prévue en 1992 dans le cadre des Nations-Unies et l'installation de l'Agence Européenne de l'Environnement (de préférence à Milan).

• **Relations extérieures**

Les relations extérieures joueront un rôle capital au cours de ce semestre.

Tout d'abord, les actions viseront à créer autour de la CE un ensemble de pays liés à elle par une association renforcée leur permettant de participer à des politiques communautaires sans que cela entraîne l'acceptation de l'ensemble des obligations résultant de la pleine adhésion.

Cette formule devrait s'appliquer aux pays de l'AELE; quant aux pays de l'Est, la Commission présentera un projet „d'association spéciale”.

Ensuite, la Commission devrait jouer le rôle de médiateur pour le succès de la Conférence ministérielle finale de l'Uruguay Round.

Enfin, en ce qui concerne la coopération au développement, l'attention sera centrée sur l'Amérique Latine tout en poursuivant l'action vis-à-vis de l'Afrique et de quelques pays d'Asie. La Méditerranée constitue toutefois la première priorité.

• **Coopération politique**

La concertation communautaire orientera la coopération politique dans deux directions :

- redéfinition des éléments constitutifs du processus de la CSCE (Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe);
- Révision des relations transatlantiques.

• **Ressources financières**

Pour faire face aux obligations de la Communauté vis-à-vis de l'étranger, la Présidence envisage la redéfinition du volume budgétaire.

RECHERCHE: UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LES TELE- COMMUNICATIONS

Les télécommunications représentent un marché en pleine expansion, avec un taux de croissance estimé à 7 % par an pour les équipements et 9,5 % pour les services d'ici 1993. Dans son nouveau programme-cadre de recherche et développement technologique (1990-1994), la Commission propose un budget de 489 millions d'écus pour les technologies des communications. L'effort communautaire des cinq prochaines années sera concentré sur les communications à large bande (IBC : Integrated Broadband Communications), l'intelligence dans les IBC et la gestion des communications flexibles, les communications mobiles et personnelles, les communications d'images et de données, les technologies des services intégrés, les technologies pour la sécurité de l'information, les expériences concernant les communications avancées et les installations pour vérifications.

En 1987, le marché mondial des télécommunications a atteint 105 milliards d'écus pour les équipements et 325 milliards pour les

BELGIQUE

Politique régionale - Deux décisions en faveur des PME et infrastructures belges viennent d'être adoptées par la Commission, sur proposition de Monsieur Bruce Millan, Commissaire chargé des politiques régionales.

La première décision concerne les PME. Elle représente une aide financière de 1,8 MECU (77,42 Mio FB).

Trois projets font partie du Programme de développement intégré du sud-est de la Belgique. Un des projets s'adresse aux PME situées dans la Province de Luxembourg (Arlon); l'aide du FEDER est de 1,5 MECU; les deux autres projets sont situés dans les arrondissements de Thuin-Chimay ainsi que Dinant et Philippeville. Le concours du FEDER s'élève pour chacun d'eux à 0,17 MECU (soit 7,5 Mio FB).

La deuxième décision représente un montant de 1,5 MECU (soit 65,9 Mio FB) au bénéfice de quatre projets d'investissements ou d'infrastructures localisées dans le sud-est de la Wallonie et faisant partie du Programme de développement intégré de cette zone.

Quelle Europe pour le 3e âge ? - Les „vieux” sont, depuis le 29 mai dernier, au centre d'une campagne d'information lancée par le Secrétariat d'Etat belge à l'Europe 1992. Au-delà de la presse et de la TV, cette campagne passe aussi par la publication d'une brochure intitulée „1992 : quelles perspectives pour le 3e âge ?”. Elle a été réalisée dans le but de rassurer les personnes âgées quant à leur avenir dans le cadre de la réalisation du grand marché. Celles-ci pourront en outre poser leurs questions en téléphonant au numéro „1992”.

Conférence EUREKA - La Belgique ne participera qu'à trois des 91 nouveaux projets de recherche acceptés par les 20 membres d'Eureka (les Douze, l'AELE, la Commission européenne et la Turquie). Glaverbel (pour l'archivage des disques optiques), Leuven Measurement Systems (pour les systèmes intégrés de mesures de vibrations) et l'Université d'Anvers (pour le recyclage des matériaux plastiques) seront donc les seuls à bénéficier de cette initiative lancée en 1985 et qui vise à stimuler la coopération européenne dans le domaine de la recherche.

L'EUROPE CONTRE LE CANCER

Certains cancers peuvent être évités.

Le point 2 du Code dit : **modérez votre consommation d'alcool.**

La consommation d'alcool augmente le risque de cancers de la bouche, de la gorge et de l'oesophage, surtout si on associe l'alcool avec le tabac. Le risque de cancer de l'oesophage est de 1 chez une personne qui ne fume pas et boit modérément; il est de 10 si elle fume 10 cigarettes et boit 4 verres d'alcool par jour.

En Belgique, l'alcool est responsable d'environ 3 % de l'ensemble des cancers. Signalons aussi les accidents de la circulation causés par l'alcool.

Une raison supplémentaire pour suivre ces trois conseils de l'Association contre le Cancer :

- 1 Je ne bois pas plus de 2 verres d'alcool par jour.
- 2 Comme apéritif, je donne la préférence à des jus de fruits ou de légumes frais.
- 3 Je bois beaucoup... d'eau.

Pour plus de détails, adressez-vous à :

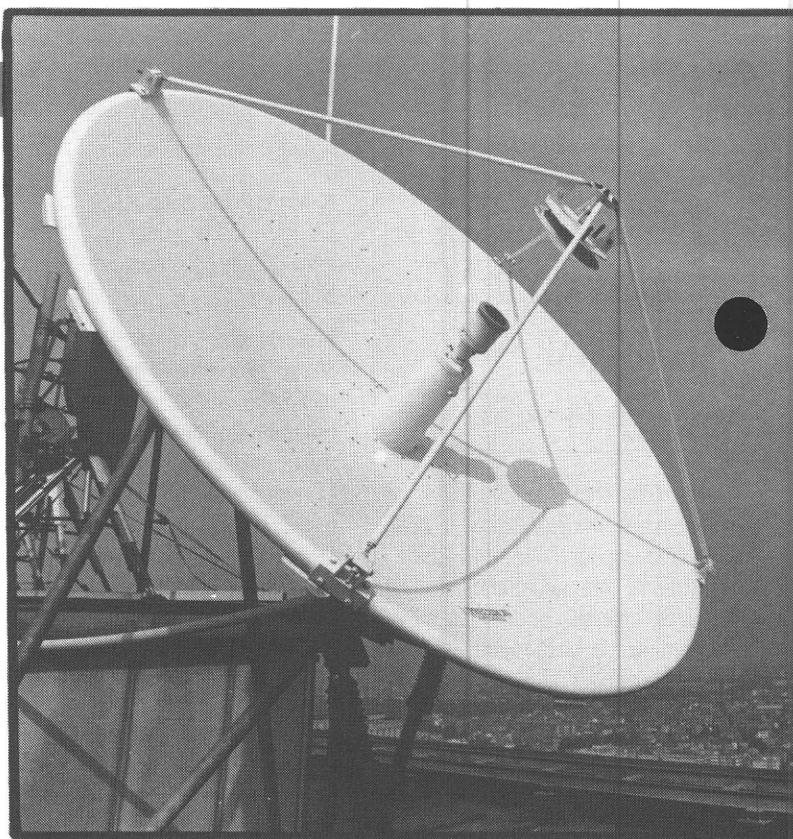
L'Association contre le Cancer
Place du Samedi, 13 bte 13
1000 Bruxelles
Tél. 02-2191920

• • •

services. Au milieu des années 1990, les télécoms seront une des industries les plus importantes et à la fin du siècle, 60 % des emplois en dépendront directement ou indirectement. Au niveau européen, le marché des télécoms représente 2,5 % du PIB communautaire. En outre, ce secteur est d'une importance vitale pour l'activité économique en général et pour sa croissance dans toute la Communauté. Mais, c'est aussi un secteur où le rythme de développement technologique est fulgurant, entraînant des dépenses de R & D qui atteignent souvent 10 % du chiffre d'affaires.

Dans ce domaine, les deux mamelles de la stratégie communautaire sont la **libéralisation** et l'**harmonisation**. Tant pour les équipements que pour les services, la Commission européenne a entamé un large mouvement de libéralisation et a proposé des directives pour harmoniser les normes souvent disparates qui existent dans les différents Etats membres. Les enjeux économiques potentiels d'une ouverture de ce marché sont énormes : une harmonisation du marché communautaire permettrait de baisser les coûts de production, de rendre la Communauté plus compétitive face à ses principaux concurrents (les Etats-Unis et le Japon), d'alléger la bureaucratie et, en fin de compte, d'offrir aux consommateurs des produits moins chers.

A noter que pour ce qui est de la libéralisation des télécoms, les efforts de la Commission sont suspendus au verdict que la Cour de Justice des Communautés européennes devrait prononcer d'ici quelques mois. Plusieurs Etats membres ont, en effet, porté plainte devant la Cour contre la décision de la Commission de libéraliser les terminaux et les services sur base de l'article 90 du Traité CEE, article qui lui permet d'adopter une directive sans consulter les Douze. L'avocat général de la Cour a déjà condamné l'action de la Communauté sur base de l'article 90 et si la Cour suit les conclusions de l'avocat général, c'est l'ensemble



de la politique de libéralisation de la Commission qui sera remise en cause. Affaire à suivre ...

Pour ce qui est des actions de R & D dans le domaine des télécoms, l'essentiel de l'effort communautaire est concentré sur le programme RACE (Technologies de pointe dans le domaine des télécommunications). Ce programme est doté d'une enveloppe de 550 millions d'écus pour la période 1987-1992.

Le programme spécifique de la Commission vise à concentrer les efforts sur les domaines suivants :

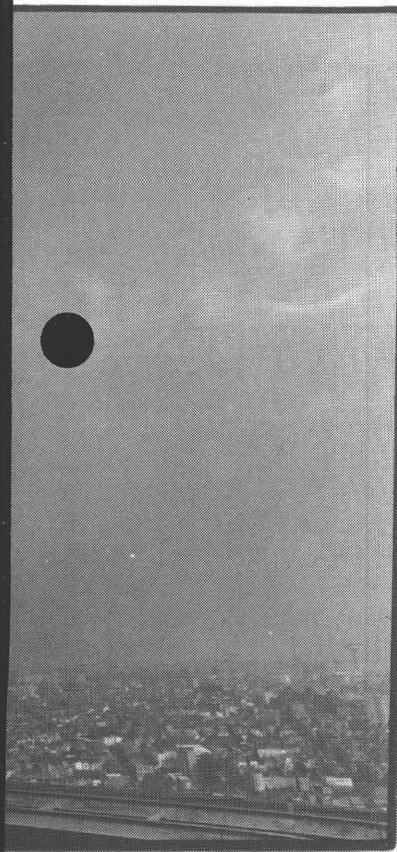
- **Communications intégrées à large bande** : Si la Communauté veut rester dans la course, les Douze doivent réunir leurs efforts pour mener une recherche pré-normative au niveau européen afin d'assurer l'interconnectabilité des systèmes grâce à des normes et protocoles communs et à l'intégration de services avancés.

Sur le plan de la normalisation, la Commission propose de renforcer les efforts au sein de l'ETSI (Institut européen de normalisation des télécommunications), de faciliter la dissémination des résultats, d'encourager la recherche d'informations extérieures et d'assurer des liaisons avec des activités analogues conduites dans d'autres cadres. D'une manière générale, la Commission propose de mettre au

point des normes harmonisées qui permettront de créer un environnement opérationnel commun. Sur le plan technologique, elle propose d'élaborer des stratégies pour passer des systèmes actuels (à bande étroite) aux systèmes de communication à large bande. Pour cela, elle estime qu'il faut améliorer l'interopérabilité entre réseaux publics et privés en ce qui concerne les nouveaux services. De nouvelles techniques devront également être élaborées pour les systèmes de commutation et les logiciels.

- **Les réseaux intelligents** : La Commission estime qu'au niveau européen, un résultat positif ne peut être atteint que par une coopération en matière de R & D sur le plan pré-compétitif et pré-normatif des opérateurs, des fabricants, des prestataires de services et des utilisateurs industriels.

- **Communications avec les mobiles et les personnes** : La Commission propose d'axer les recherches sur la mise au point de systèmes de communication mobile intégrée de troisième génération. L'objectif est la fourniture de communications personnelles universelles utilisant la voix, les données et l'image. Ces systèmes de troisième génération exigeront une interface radio commune pour diminuer les coûts de mise en œuvre. Les travaux seront également concentrés sur la miniaturisation



risation des terminaux en insistant sur les caractéristiques de faible consommation et les besoins spécifiques des différentes catégories d'utilisateurs.

● **Communication des images et des données :** Le chiffre d'affaire annuel des services audiovisuels en Europe atteint déjà 12 milliards d'écus par an. Avec l'introduction de la télévision à haute définition, un marché de biens d'équipements d'environ 10 milliards d'écus par an va se développer en Europe vers la fin des années 90.

Au sein du programme-cadre, la recherche concernera surtout le développement des technologies nécessaires à l'introduction de services avancés de communication d'images et de données peu coûteux, facilement adaptables et qui répondent aux besoins, à la fois des utilisateurs professionnels et domestiques. Elle s'appuiera sur les résultats du programme RACE en abondant, en particulier, l'impact des nouvelles techniques de commutation sur les services audiovisuels à haute définition et sur la transmission rapide de données par paquets à grande vitesse.

● **Ingénierie des services :** La Commission propose de centrer les recherches sur la mise au point de modules qui pourront ensuite être normalisés et permettront de constituer les architectures

concernant l'utilisation, le fournisseur et l'utilisateur de services. L'harmonisation et la modélisation des services devront également être étudiés dans le cadre de ce programme spécifique.

● **Sécurité de l'information :** Dans le domaine des télécoms, la protection de l'information revêt une importance capitale et doit se fonder sur des technologies sûres. Les travaux sont destinés à faire en sorte que les considérations de qualité, de sécurité et de fiabilité d'un service soient incluses dans leurs stratégies de développement et de mise en œuvre. Il s'agira de définir des spécifications, des principes directeurs et des technologies déterminant la sécurité pratique et effective de l'information au niveau européen.

● **Expériences de communications avancées :** Les recherches dans ce domaine sont destinées à préparer le terrain et minimiser les risques d'investissements. Elles devraient permettre d'identifier les fonctions de services génériques qui sont réutilisables et d'établir une correspondance entre les besoins des différents utilisateurs tout en maintenant l'accès universel et l'interopérabilité. Cette recherche doit faciliter l'adoption plus rapide des nouvelles technologies par les utilisateurs et l'exploitation des possibilités qu'elles offrent. Cette stimulation de la demande s'adresse également aux opérateurs de télécoms et aux fabricants d'équipements.

Répartition de l'enveloppe budgétaire

Sur 489 millions d'écus prévus pour la réalisation de ce programme, 4,89 millions sont destinés à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche. Les 484,11 millions d'écus restants sont répartis de la manière suivante :

en millions d'écus					
	1991	1992	1993	1994	TOTAL
Engagements	109	87	180	108,11	484,11
Paiements	42	70	125	247,11	484,11

La Lettre Européenne
N° 432 - 11 mai 1990

● **Infrastructure de test et de vérification d'interopérabilité :** Pour introduire avec succès les services de télécoms à large bande en Europe, il faut tout d'abord réaliser des expériences et des essais. A cet égard, la Commission propose de mettre en place une véritable infrastructure expérimentale, connectant les participants concernés et permettant de valider les normes et spécifications fonctionnelles.

RECHERCHE PARTENAIRE

Kestrel Products Ltd. West Glamorgan, concepteurs et fabricants de balles de golf „envisageraient volontiers des Joint Ventures Agent de liaison T. Jones”.

Collections Originals, Clwyd, designer de „figurines artisanales délicatement sculptées ... pour collectionneurs” recherche des articles cadeaux supplémentaires à vendre au Royaume-Uni.

Entreprises d'autocollants et fabricants de meubles de bureau, abattoirs et producteurs de jouets, entreprises de fabrication de microprocesseurs et firmes d'ingénierie aéronautique, toutes sont petites ou moyennes, et toutes sont à la recherche de partenaires pour faire des affaires.

En bon bureau des mariages la Commission européenne a donné leur chance à ces 170 entreprises du Pays de Galles lors d'une grandiose foire au mariage qui a eu lieu les 14 et 16 juin à Cardiff, en plein cœur de ce bassin sidérurgique et charbonnier du dix-neuvième siècle. On leur avait préalablement offert l'occasion d'aller à la pêche au bon candidat et de se faire valoir dans un catalogue aussi clair qu'avenant „Europartenariat 1990”.

Avec ce projet-pilote, la Commission veut faire d'une pierre deux coups : encourager la collaboration entre petites et moyennes entreprises, et fournir un appui aux régions en retard de développement ou en déclin.

TELECOMS

TV : norme mondiale pour 1994

- Le Comité consultatif international de la Radiodiffusion (CCIR), qui devait choisir cette année entre les 2 normes de radiodiffusion mises au point l'une par les Japonais, l'autre par les Européens pour exploiter la TVHD, a décidé de reporter l'adoption de cette norme à 1994. En outre, les Japonais et les Européens uniront désormais leurs efforts pour présenter une norme universelle dans deux ans. L'esprit de concurrence qui a prévalu jusqu'à présent devrait donc faire place à la collaboration.

SANTE

Publicité sur le tabac - Le Conseil des ministres de la Santé a décidé de reporter l'adoption d'une directive réglementant la publicité sur le tabac en l'absence d'accord en la matière. Mme Papandréou, commissaire responsable pour les questions de santé, s'est déclarée déçue de l'accueil fait à sa proposition même si, à long terme, une majorité se dessine en faveur d'une interdiction totale de la publicité. Une directive autorisant seulement la représentation de l'emballage du produit dans la publicité, assortie des avertissements sur les risques encourus, pourrait néanmoins voir le jour en décembre prochain.

FORMATION

Programme FORCE - Le Conseil Affaires Sociales a adopté le programme FORCE qui vise au développement de la formation professionnelle continue. D'une durée de 4 ans, il est doté de 24 millions d'écus pour les deux premières années (1991 et 1992). Le Conseil a également décidé de prolonger d'un an le programme „Echanges de jeunes travailleurs”.

LES ENTREPRISES DOIVENT
POUVOIR COOPERER
PAR-DELA
LES FRONTIERES SANS
ENTRAVES FISCALES

*par Christiane Scrivener,
Membre de la Commission
européenne*

Pour profiter au maximum du grand marché, ce qui est l'un des objectifs de l'Acte unique, les entreprises doivent pouvoir coopérer, même si elles sont établies dans différents Etats membres, sans être pénalisées par de doubles impositions.

Il faut que la fiscalité pour les entreprises qui opèrent dans plusieurs Etats membres ne les pénalise pas par rapport à celles qui se limitent à une activité purement nationale.

Il est donc primordial que les obstacles fiscaux à la coopération entre entreprises d'Etats membres différents disparaissent avant le 31 décembre 1992.

En effet, lorsque une entreprise exerce ses activités dans plusieurs Etats membres, elle se heurte à l'existence de chaque régime fiscal national qui, tout en étant cohérent sur le plan intérieur, ne concorde pas avec celui des autres Etats membres.

Cela conduit à des impositions supplémentaires telles que des retenues à la source sur les dividendes, pouvant aller de 2,5 % à 35 % selon les pays. Or, tous les pays de la Communauté, sauf l'Irlande, appliquent des retenues à la source sur les dividendes payés par les filiales à leur société-mère établie dans d'autres Etats membres.

Une telle situation entraîne également de multiples charges administratives qui rendent plus coûteuse l'activité transfrontalière et la désavantagent par rapport à l'activité à l'intérieur d'un seul Etat membre.

La Commission, comme c'est son rôle, a présenté depuis longtemps au Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances des propositions ayant comme objectif d'éviter la double imposition :

- la première vise à accorder le régime fiscal appliqué au plan national aux plus-values dégagées lors d'une opération transfrontalière de fusion, scission, apport d'actif ou échange d'actions;

- la deuxième supprime toute retenue à la source sur les dividendes distribués par une filiale à sa société-mère établie dans un autre Etat membre;

- la troisième prévoit l'instauration d'une procédure éliminant les doubles impositions en cas de redressement fiscal.

Comme toutes les „lois européennes”, relatives à la fiscalité, ces textes doivent être adoptés par les Douze Etats membres à l'unanimité, alors que la majorité qualifiée suffit pour la plupart des autres mesures du programme „1992”.

Cette obligation rend les choses particulièrement difficiles mais le Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances a été averti que, s'il ne trouvait pas un accord sur ces textes lors de sa prochaine réunion en juin, les chefs d'Etat et de gouvernement devront être saisis de cette question lors du Conseil européen des 25 et 26 juin.

Pour compléter ce dispositif la Commission compte présenter dans les prochains mois deux nouvelles propositions, toujours nécessaires pour supprimer toute double imposition :

- l'une visant la prise en compte des résultats étrangers pour l'ensemble des entreprises exerçant une activité transnationale,

- l'autre prévoyant l'élimination des retenues à la source sur les intérêts et les redevances payés à une société par les sociétés d'un même groupe établies dans d'autres pays de la Communauté.

•
OBJECTIF 92
•
PERSPEKTIVE 1992
•
TARGET 92
•
OBJETIVO 92
•
OBIETTIVO '92
•
DOELSTELLING '92
•
OBJECTIVO 92
•
ΣΤΟΧΟΣ 92
•
PERSPEKTIV 1992
•

Ces mesures doivent être adoptées pour que toute forme de double imposition disparaisse d'ici le 1er janvier 1993 et pour que la coopération entre entreprises communautaires soit ainsi favorisée.

Au-delà de 1992 il est nécessaire de se poser la question de savoir quelles sont les mesures indispensables à prendre pour promouvoir encore davantage la compétitivité de nos entreprises à l'échelle mondiale. Dans cette perspective, la Commission va approfondir sa réflexion en matière de fiscalité des entreprises pour identifier d'éventuels domaines prioritaires d'action dans le marché d'après 1992.

L'action communautaire s'avère nécessaire dans la mesure où les objectifs poursuivis ne peuvent pas être atteints par des mesures nationales. Il faut toujours se demander si le principe d'harmonisation est nécessaire.

Cela ne semble pas être le cas d'une façon systématique en matière d'impôt sur les sociétés.

C'est pourquoi la Commission a décidé de retirer une proposition d'harmonisation des systèmes d'impôt des sociétés et des régimes de retenue à la source sur les dividendes, datant de 1975.

Maintenant le Conseil doit prendre ses responsabilités : toute double imposition des sociétés doit disparaître d'ici le 1er janvier 1993 pour permettre à nos entreprises de profiter pleinement du grand espace que nous sommes en train de bâtir, car, il ne faut jamais l'oublier, l'Europe ne pourra pas se faire sans ses entreprises.

DECISIONS

2,6 MILLIARDS D'ECUS POUR 44 ZONES RURALES

44 zones rurales à problèmes de neuf pays de la Communauté - les Douze moins la Grèce, l'Irlande et le Portugal - vont recevoir une aide totale de 2,6 milliards d'écus (1 écu = 6,9 FF ou 43 FB) du budget européen d'ici à 1993 pour se préparer au grand marché. La Commission européenne a adopté le 3 mai 1990 les priorités et le financement de 44 programmes régionaux présentés par les autorités nationales et régionales. Ces aides font partie des 60 milliards d'écus débloqués par les Douze pour réduire les disparités et assurer la cohésion économique et sociale de l'Europe de „1992”. Elles visent à développer l'agriculture, la pêche, l'exploitation des forêts, le tourisme et d'autres secteurs grâce à la promotion des petites et moyennes entreprises, à la formation professionnelle et à la mise en place d'équipements publics permettant l'installation d'activités nouvelles. Les zones bénéficiaires représentent 17 % de la surface de la Communauté et 5 % de sa population. La Grèce, l'Irlande et le Portugal se sont déjà vu attribuer des aides similaires en tant que régions en retard de développement.

DES TECHNOLOGIES POUR LE GRAND MARCHÉ

Pour réaliser les conditions techniques de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, les ministres des Douze ont adopté le 23 avril 1990 à l'unanimité un vaste programme-cadre de recherche doté d'un budget de 5,7 milliards d'écus pour la période 1990-1994. Grâce au soutien du budget européen, les entreprises, instituts de recherche, universités et administrations intéressées vont pouvoir notamment préparer la mise sur pied d'un réseau de télécommunications européen et l'interconnexion des réseaux informatiques nationaux. Les Douze doivent à présent adopter à la majorité 15 programmes de recherche spécialisés mettant en œuvre ce programme-cadre. La plupart de ces programmes permettront d'élaborer des normes techniques européennes. L'un d'entre eux facilitera les échanges de jeunes chercheurs de haut niveau entre pays de la Communauté.

INITIATIVES

DEUX NOUVEAUX „OBJECTIFS 1992”

Outre le grand marché sans frontières, la date du 31 décembre 1992 va peut-être comporter deux autres objectifs européens de grande envergure. En effet les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont envisagé, lors du Conseil européen spécial de Dublin le 28 avril 1990, que leurs Parlements respectifs approuvent avant cette date la création d'une union économique et monétaire et la mise sur pied d'une „union politique”. En ce qui concerne l'union économique et monétaire, les Douze avaient déjà prévu de tenir, à partir de décembre 1990, une „conférence intergouvernementale” destinée à modifier le Traité de Rome, la „constitution européenne”, pour

L'ALLEMAGNE DE L'EST DANS LE GRAND MARCHÉ

Le territoire est-allemand entrera dans la Communauté européenne dès qu'il s'intégrera à la République fédérale d'Allemagne; cela ne nécessitera aucune modification des traités qui forment la „constitution” de la Communauté. Voilà les principes généraux que les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont approuvés lors d'un Conseil européen spécial à Dublin le 28 avril 1990. L'intégration de l'Allemagne de l'Est se fera en trois phases : la première commencera le 2 juillet 1990 avec l'entrée en vigueur de l'union monétaire entre les deux Allemagne pour se terminer à une date encore inconnue, lors de l'unification allemande; durant cette phase „d'ajustement”, la République démocratique allemande bénéficiera des prêts de la Banque européenne d'investissement, la banque de la CEE, et de ceux des Communautés européennes du charbon et de l'acier et de l'énergie atomique (CECA et Euratom). Au cours de la deuxième phase, l'Allemagne de l'Est, qui fera alors partie de la République fédérale, se verra appliquer des mesures transitoires; les Douze ont prévu que ces mesures „se limiteront au strict nécessaire et viseront à une intégration complète aussi rapide et harmonieuse que possible”. La troisième phase s'ouvrira lorsque toutes les „lois européennes” s'appliqueront en Allemagne de l'Est. Déjà avant le Conseil de Dublin, le 26 avril 1990, le ministre est-allemand des affaires étrangères, Markus Meckel, a demandé à son homologue irlandais Gerard Collins, l'actuel président du Conseil des ministres de la Communauté, que son pays bénéficie d'un statut d'observateur dans les institutions communautaires en attendant l'unité allemande.

permettre la création d'une banque centrale européenne et l'adoption d'une monnaie commune. A Dublin, les Douze ont prévu l'accélération des travaux préparatoires de la conférence, afin que la ratification de la réforme du Traité puisse intervenir avant le 31 décembre 1992. Quant à l'union politique, les Douze ont évoqué à Dublin la possibilité d'une seconde conférence débouchant sur une autre réforme du Traité à ratifier avant le 31 décembre 1992. Cette seconde forme d'union consisterait à insuffler davantage de démocratie et d'efficacité dans les institutions et les décisions de la Communauté, tout en permettant à celle-ci de se présenter unie sur la scène mondiale. ▲

MOUVEMENTS DE CAPITAUX LIBRES EN ITALIE

Depuis le 14 mai 1990, les mouvements de capitaux sont entièrement libres en Italie; le gouvernement de Rome avait décidé le 27 avril 1990 de lever les dernières restrictions, comme l'interdiction d'ouvrir un compte en banque à l'étranger ou en devises en Italie. La suppression de ces derniers obstacles permet l'entrée en vigueur avec six semaines d'avance de la libération totale des mouvements de capitaux dans la Communauté européenne, prévue à l'origine pour le 1er juillet 1990. L'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal devront attendre un peu, puisque leurs gouvernements ont obtenu une dérogation jusqu'à la fin 1992. ▲

UN PLAN D'ACTION POUR LES CONSOMMATEURS

Pour fournir aux consommateurs les moyens de profiter pleinement des avantages du grand marché, la Commission européenne a adopté le 28 mars 1990 un plan d'action qui s'achèvera le 31 décembre 1992. La Commission veut à la fois encourager le développement

des associations de consommateurs dans les régions les moins riches de la Communauté et faciliter la coopération entre associations de pays membres différents dans les zones frontalières. Elle propose en outre d'autoriser la publicité comparative dans toute l'Europe des Douze, d'améliorer l'information du public et la sécurité des consommateurs. Dans l'immédiat, la Commission doit veiller à faire appliquer par les Douze les „lois européennes” déjà en vigueur, mais „oubliées” par les autorités nationales – celles qui intéressent les ventes à domicile et la publicité trompeuse, par exemple. ▲

VERS DES INVESTISSEMENTS SANS FRONTIERES

Pour que les banques et les sociétés de courtage des Douze puissent investir dans toute la Communauté européenne pour le compte de clients aux quatre coins du grand marché, la Commission européenne a proposé le 25 avril 1990 une „loi européenne” établissant pour ces organismes des exigences financières communes. Cette proposition complète un „projet de loi” européen qui se trouve déjà sur la table des Douze et qui porte sur les services d'investissement en général. ▲

TVA SANS FRONTIERES

Pour assurer la suppression totale des contrôles douaniers aux frontières intérieures de la Communauté européenne au 31 décembre 1992, la Commission européenne a proposé aux Douze le 8 mai 1990 d'éliminer le paiement de la TVA à la frontière. Si les Douze acceptent cette proposition, les particuliers pourront acheter sans restrictions dans la Communauté en payant la TVA locale. Deux exceptions : les voitures et les achats par correspondance, où la TVA se réglerait dans le

pays de résidence-lors de l'immatriculation pour les véhicules. Les entreprises se fournissant dans un autre pays membre achèteront hors taxes et paieront la TVA dans le pays d'arrivée des marchandises. La Commission propose en outre aux Douze de faire payer la TVA dans le pays d'origine après le 31 décembre 1996. La Commission renonce pour l'instant à harmoniser les taux de TVA des Douze.

- Pour permettre aux entreprises européennes de l'audiovisuel d'exploiter leur propre marché intérieur, la Commission européenne a proposé le 10 avril 1990 aux Douze une action communautaire stimulant la coopération entre ces entreprises – notamment les PME. Cette action prendrait la suite du programme expérimental MEDIA (Mesures pour encourager le développement des industries audiovisuelles); elle porterait sur l'ensemble du secteur, de la création à la commercialisation, s'étendrait sur la période 1991-1995 et disposerait d'un budget de 250 millions d'écus.

- Afin que les offres publiques d'achat puissent s'effectuer grosso modo dans les mêmes conditions dans tous les pays de la Communauté, la Commission européenne estime nécessaire de modifier plusieurs „lois” ou projets de „lois” européennes relatives au droit des sociétés. Elle a décidé le 8 mai 1990 de charger le commissaire au marché intérieur Martin Bangemann d'examiner les changements éventuels avec les ministres des Douze et le Parlement européen. Il s'agirait notamment de faire en sorte que chaque actionnaire dispose d'une voix par action, pas plus, pas moins.

- Pour mettre à la disposition des Européens fin 1992 un téléphone sans fil utilisable dans toute la Communauté, la Commission européenne a proposé aux Douze le 8 mai 1990 une „loi européenne” réservant une bande de fréquence commune à ces appareils.

- Pour préparer „1992”, les entreprises européennes s'attachent d'abord à adapter et à transformer leurs activités; dans une moindre mesure, elles s'efforcent d'améliorer leurs débouchés et de déplacer leurs usines; la coopération entre entreprises vient en dernière position. C'est ce que révèle une enquête effectuée auprès de 112 entreprises (seulement) des cinq „grands” pays de la Communauté (Allemagne,

Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) pour le compte du ministère allemand de l'économie. L'enquête montre que le nombre des initiatives „grand marché” augmente avec la taille des entreprises. Parmi les cinq secteurs représentés dans l'enquête, celui des télécommunications bat le record des actions „1992”, suivi de près par l'automobile et les machines; la chimie, et plus encore les textiles, restent un peu en retrait. ▲

VU DE L'EXTERIEUR

BUDAPEST ET PRAGUE VEULENT L'ADHESION

La Tchécoslovaquie veut devenir membre de la Communauté européenne d'ici à l'an 2000. Son Premier ministre Marian Calfa l'a déclaré à Bruxelles le 7 mai 1990 après avoir signé avec les responsables de la Communauté un accord de coopération commerciale et économique. A l'issue d'une visite à la Commission européenne le même jour, M. Calfa a expliqué que son pays devait s'adapter à la Communauté dans „tout l'agencement de l'économie nationale”, notamment en matière de normes techniques, de comptabilité, de finances et de banques; toutes les initiatives qui se prennent actuellement en Tchécoslovaquie ont pour but la „pleine compatibilité” avec les règles communautaires. Prague a déjà commencé les préparatifs pour un futur accord d'association avec l'Europe des Douze qui, selon M. Calfa, devrait impliquer une libéralisation complète des relations économiques entre les deux parties. Pour sa part, le nouveau premier ministre hongrois Jozsef Antall a indiqué le 16 avril 1990 à des journalistes occidentaux qu'il souhaitait une adhésion de son pays à la Communauté entre 1992 et 1995, un délai „réaliste” selon lui. ▲

29 % D'USINES JAPONAISES EN PLUS EN 1989

Le nombre des usines japonaises installées en Europe a augmenté de 29 % en 1989, selon une étude du Centre japonais du commerce extérieur (JETRO) publiée le 1er mai 1990. Le JETRO constate que beaucoup d'entreprises industrielles japonaises „choisissent de s'implanter en Europe où elles s'attendent à de plus grandes possibilités lorsque la CEE sera intégrée en 1992”. Parmi les 529 sociétés japonaises produisant en Europe occidentale en janvier 1990, 132 étaient établies au Royaume-Uni, 95 en France, 89 en République fédérale d'Allemagne et 55 en Espagne.

LES SUISSES S'INTERROGENT

Que signifiera pour les Suisses „l'espace économique européen” (CEE) qui doit se négocier cette année entre l'Europe des Douze et les autres pays d'Europe occidentale? Les avis sont partagés. De nombreux responsables politiques et économiques helvétiques se sont exprimés là-dessus fin avril et début mai. Pour le secrétaire de l'Union syndicale suisse, les entreprises, les salariés et les citoyens en général profiteront de l'EEE. L'industrie chimique suisse soutient l'idée de l'EEE et propose 80 modifications à des réglementations suisses pour adapter celles-ci au marché intérieur des Douze. Un groupe de parlementaires a même décidé de créer un Club-Suisse-EEE pour inciter les autorités suisses à négocier et ratifier un accord avec la Communauté et informer leurs concitoyens des avantages de l'EEE. En revanche, le Parti écologiste suisse s'oppose à la fois à l'EEE et à une éventuelle adhésion à la Communauté. D'autre part, pour l'un des principaux adversaires de l'adhésion au Parlement suisse, Christoph Blocher, l'EEE et l'adhésion sont aussi néfastes l'une que l'autre. ▲

EN BREF

● **L'Association américaine des industriels** (National Association of Manufacturers) a estimé le 25 avril 1990 à Washington que la prépara-

tion du grand marché stimulait la demande de biens d'équipement „made in USA”. Dans un rapport intitulé „Mise à jour sur la CE-92” (Update on EC-92), l'Association considère que le marché de la Communauté est à la fois ouvert et en pleine expansion.

● Le gouvernement marocain a l'intention de créer **des zones franches industrielles dont les productions seraient écoulées sur le grand marché européen**. Lors d'une conférence de presse tenue le 3 mai 1990 à Rabat, le ministre marocain des finances Mohamed Berrada a indiqué que son pays voulait attirer des investisseurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie – notamment japonais, koweïtiens et séoudiens. M. Berrada a souligné que son pays était la porte d'une Europe destinée à devenir le plus grand marché du monde.

● La création du grand marché de 1992 comporte pour les entreprises d'Asie à la fois des risques et des possibilités nouvelles, selon un rapport de la Banque asiatique de développement (BAD) publié à Manille (Philippines) le 30 avril 1990. La BAD n'exclut pas une montée du protectionnisme en Europe; dans ce cas, le Japon et les pays nouvellement industrialisés comme la Corée du Sud et Singapour devraient investir directement dans la Communauté. Cependant, la BAD croit que „1992” favorisera les exportations asiatiques dans l'Europe des Douze, surtout dans les articles électroniques, la bijouterie et les pierres précieuses. La BAD prévoit une concurrence très vive entre industriels d'Asie et d'Europe du Sud.

● **Le Président de la Yougoslavie** Janez Drnovsek a estimé à Strasbourg le 8 mai 1990 que son pays pourrait être prêt à poser sa candidature à une adhésion à la Communauté européenne dans deux ou trois ans. Le lendemain à Stockholm, le **roi de Suède** Charles XVI Gustave a déclaré que son pays, pourrait adhérer à la Communauté d'ici à 1995. 39 % des Suédois sont à présent favorables à l'adhésion (21 % en 1987), pour 34 % d'opposants.

● Les ministres des Douze ont décidé le 23 avril 1990 de **simplifier le régime de reconnaissance mutuelle des prospectus d'offre publique d'actions**. Désormais ces prospectus suffiront à faire admettre des actions d'un pays de la Communauté à la cote officielle en bourse d'un autre pays membre; on réduit ainsi les formalités nécessaires à l'admission en bourse. ▲

ENVIRONNEMENT

Vous cherchez une réponse technologique à un problème d'environnement ? „NETT” (*) (Network for Environmental Technology Transfer, ASBL) met à la disposition des entreprises, universités, fédérations et administrations un outil européen d'information sur l'environnement.

(*) Avenue Louise 207, bte 10, 1050 Bruxelles
Tél. : (02) 645 09 40
Fax. : (02) 646 42 66



Le 27 mai dernier, au Parc du Cinquantenaire de Bruxelles, le Commissaire chargé du Tourisme, Antonio Cardoso e Cunha à droite sur la photo, et son collègue Karel Van Miert, ont baptisé les deux montgolfières de l'Année européenne du Tourisme. Ces montgolfières, symboles de l'évasion et du voyage, vont cet été porter le message de l'AET dans les dix-huit pays participants. Elles seront de retour en Belgique le 1er septembre, pour prendre part au meeting de Sint-Niklaas.

REEQUILIBRER LES RELATIONS CE-JAPON

Récemment, la Communauté a tenté de dépasser le climat de confrontation qui caractérisait jusqu'alors les relations bilatérales. Au cours de la réunion ministérielle du 29 mai à Bruxelles, M. Andriessen, vice-président de la Commission et MM. Muto et Nakayama, respectivement ministres du MITI et des relations extérieures, ont confirmé leur volonté de développer des relations basées sur un dialogue et une coopération dans les domaines d'intérêt mutuel, tels la promotion commerciale, la science et la technologie. Il apparaît toutefois que les négociations de la CE se concentrent principalement sur l'ouverture des marchés nippons et portent peu sur la croissance des investissements japonais en Europe et de leurs conséquences à plus long terme.

Aujourd'hui, l'afflux des investissements directs du Japon en Europe succède à l'invasion des biens nippons. Si ce phénomène d'internationalisation de l'économie japonaise n'est pas tout à fait récent, il prend de plus en plus d'ampleur et répond davantage aux besoins de l'archipel sans déboucher sur des relations équilibrées.

Distorsion

Pour bien comprendre l'ampleur du déséquilibre existant, il faut savoir qu'en 1988, pour deux milliards investis par les Européens de la Communauté au



Japon, il y avait vingt-huit milliards d'investissements nippons dans la CE. Cette disproportion s'explique en grande partie par le climat peu favorable aux investissements étrangers au Japon, qui se traduit en outre par le maintien d'une certaine rigidité des structures internes, la distribution et les services financiers par exemple. La majeure partie ($\pm 80\%$) des investissements japonais dans la Communauté est réalisée dans le secteur non manufacturier et en particulier dans les banques, les assurances et le commerce. Notons toutefois que dans le secteur manufacturier, les investissements nippons se concentrent sur les catégories de produits importés en masse du Japon, (voitures, matériel électrique), ou achetés par le Japon à la CE, (produits chimiques surtout).

Au sein de la Communauté, c'est en Grande-Bretagne que les montants investis par le Japon sont les plus élevés : ils représentent le tiers du total. Ils sont également non négligeables aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Au cours des années 80, et surtout après 1985, les choix géographiques et sectoriels tendent à se modifier. En effet, la part des investissements directs du Japon à l'étranger augmente dans la CE comme aux Etats Unis et se réduit dans les autres pays, notamment en Asie. Par ailleurs, le secteur manufacturier attire davantage ce type d'investissement, au détriment du secteur des services.

De 1960 à nos jours

Jusqu'au milieu des années 70, les investissements japonais à l'étranger se répartissaient traditionnellement en trois grandes catégories. La première, et la principale, englobait les investis-

sements assurant l'approvisionnement de l'archipel en matières premières. La seconde s'adressait au secteur manufacturier et plus spécifiquement aux produits dont la fabrication demande une main-d'œuvre abondante, (les textiles). La troisième visait les entreprises financières et commerciales d'Amérique du Nord et d'Europe, notamment pour établir des réseaux de vente afin de soutenir les exportations japonaises.

Depuis, trois autres facteurs ont stimulé les investissements directs du Japon à l'étranger. Les conflits commerciaux, nés des exportations massives de certains biens et l'envolée du yen ont poussé les industriels à produire à l'étranger. Les voitures particulières sont un exemple frappant à cet égard. Enfin, l'internationalisation des marchés des capitaux a stimulé les investissements directs des institutions financières à l'étranger pour répondre aux besoins des multinationales nippones.

La Communauté s'affirme

Ce problème entre dans le cadre plus large des relations CE-Japon. En effet, il s'inscrit dans la politique de la Communauté visant à réduire le déficit de sa balance commerciale vis-à-vis de l'archipel (24 milliards d'écus en 1988). Les échanges étant quasi exclusivement régis par les règles et disciplines du GATT, la Communauté, comme les autres partenaires du Japon, a insisté pour qu'il s'intègre davantage dans l'économie mondiale, qu'il réduise sa dépendance à l'égard des exportations et ouvre plus largement ses frontières aux importations étrangères en réalisant entre autres des réformes au niveau du régime fiscal et de la distribution.



AU JOUR LE JOUR

■ 18 mai

Traité RFA/RDA - Les ministres des Finances de RFA et de RDA ont signé à Bonn le traité monétaire, économique et sociale aux termes duquel le DM deviendra la monnaie commune aux deux pays le 1er juillet 1990.

Programme Esprit - 107 nouveaux projets ont été sélectionnés par la Commission dans le cadre du „Programme ESPRIT”. Ces projets représentent un coût total de 690 millions d'écus, dont la moitié sera financée par la CE.

■ 22 mai

Pays méditerranéens - Les rapport privilégiés, qui unissent de longue date la CE à l'ensemble méditerranéen, trouvent aujourd'hui leur consécration à travers un nouveau programme communautaire d'action doté de 1,8 milliards d'écus pour 5 ans, sans compter les prêts qui pourront être octroyés par la Banque européenne d'investissement. L'aide octroyée par la CE est ainsi multipliée par 3 par rapport à la période 1986-1990.

Conseil Energie - Adoption du programme Thermie (Technologies européennes pour la maîtrise de l'Energie) doté de 700 millions d'écus jusqu'à fin 1994.

Projet de Bourse européenne - Les 12 Bourses de la CE représentées au sein de la Fédération des Bourses de la Communauté européenne (FBCEE) ont conclu un accord visant à créer une entreprise chargée de mettre sur pied un service d'information sur les valeurs.

■ 28 mai

Conseil Industrie - Les ministres de l'Industrie des Douze ont demandé à la Commission de poursuivre ses efforts pour faciliter d'une part, la participation des PME aux programmes de recherche et développement communautaire, d'autre part, pour favoriser leur accès aux marchés publics.

■ 29 mai

Relations CE/JAPON - La réunion ministérielle entre plusieurs membres de la Commission Européenne et des ministres japonais a débouché sur des résultats positifs.

Conseil Social - Les ministres des Affaires Sociales des Douze ont adopté deux directives. La première détermine les prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manipulation de charges lourdes par les travailleurs, la seconde porte sur les règles de sécurité et de santé concernant l'équipement, l'environnement et la convivialité des rapports homme/ordinateur.

■ 1er juin

EUREKA technologique - La 8e conférence ministérielle d'Eureka, qui réunit les Douze, l'AELE, la Commission européenne et la Turquie, a donné son aval à 91 projets de recherche qui touchent aux secteurs les plus divers comme les technologies de l'information, la robotique, l'environnement, les nouveaux matériaux, ... 964 millions d'écus viennent ainsi d'être affectés à cette initiative qui remonte à 1985 et dont le but est de stimuler la coopération européenne dans le domaine de la recherche.

PUBLICATIONS

L'achèvement du marché intérieur

Une série de cinq publications, résumant les problèmes actuels, les objectifs de 1992 ainsi que les mesures et propositions contenues dans le Livre Blanc et le quatrième rapport (mise à jour et modification du calendrier législatif reproduit dans le Livre Blanc), est rééditée à intervalles réguliers jusqu'en 1992. Prix : 50 écus pour la série, 15 écus par numéro.

La série complète traite des aspects suivants :

- un marché commun des services;
 - suppression des contrôles aux frontières;
 - conditions propres à faciliter la coopération industrielle des marchés publics ouverts;
 - une nouvelle politique communautaire de normalisation;
 - les contrôles vétérinaires et phytosanitaires.
- „L'achèvement du marché intérieur”, Commission des Communautés européennes, décembre 1989.

LA BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST : UNE IDEE EUROPEENNE POUR DES EUROPEENS

Le Conseil européen de Strasbourg des 8 et 9 décembre 1989 a décidé la création d'une Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement des pays de l'Est dans le but de promouvoir des investissements productifs dans les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que de faciliter la transition vers une économie plus orientée vers le marché tout en accélérant les ajustements structurels nécessaires.

On pourrait tout naturellement croire que nous avons affaire à une création et à une institution communautaire. Or, il n'en est rien car l'idée de la création de cette Banque pour les pays de l'Est a d'abord été lancée par la France, lors d'un

sommet européen extraordinaire à Paris, le 18 novembre 1989.

De plus, cette institution n'est pas strictement communautaire; en effet, pas moins de 42 pays et institutions ont créé cette institution financière multilatérale, après plus de trois mois de négociations intensives, en procédant à la mise sur pied de cette Banque par la voie d'un accord intergouvernemental et en signant notamment les 58 articles de constitution de la Banque, ce 29 mai 1990. Il faut souligner aussi que, pour la première fois, des Etats du monde occidental, c'est-à-dire les pays de l'OCDE ainsi que Chypre et Malte et des Etats de l'Europe orientale c'est-à-dire les pays du

Pacte de Varsovie ainsi que la Yougoslavie se retrouvent au sein d'une même institution pour discuter d'un projet économique commun. Projet ambitieux et révolutionnaire puisqu'il ne s'agit pas moins que de remplacer une économie planifiée exsangue par une économie de marché.

Influence prépondérante de la Communauté

Il reste cependant que cette institution sera à forte coloration communautaire : ainsi, outre les Douze, la Commission des Communautés européennes et la Banque européenne d'Investissement participeront activement au capital de cette banque.

Le capital de cette Banque peu commune a été fixé à 10 milliards d'écus qui seront ainsi mis à la disposition des pays de l'Est (à l'exception toutefois de l'Albanie) dès le 31 mars 1991. Et ces 10 milliards d'écus seront certainement nécessaires à ces différents pays de l'Est pour réparer 40 ans de dégâts dus à une économie d'Etat qui a tout fait pour étouffer la moindre initiative privée. Ce capital sera composé d'écus, de dollars et de yens à un taux de change fixe, encore à déterminer; l'écu restera toutefois la monnaie de référence.

Ces 42 pays et institutions constitueront équitablement ce capital, les Etats-Unis étant

PUBLICATIONS

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique, Commission des Communautés européennes, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

Vivre à l'Européenne - Un guide pratique à l'usage du citoyen européen, Office des Publications Officielles des Communautés européennes, 1990.

EN VENTE

1992 : Analyse économique - Une critique des conséquences économiques potentielles de l'achèvement du marché interne de la Communauté européenne. Série „Perspectives européennes”, Office des Publications Officielles des Communautés européennes, 1990, 286 p., prix à Luxembourg (hors TVA) : 16 écus.

„La naissance d'un continent nouveau”. Cet ouvrage retrace



Lunch-débat de la Maison de l'Europe de Bruxelles, le 26 avril 1990 au Bureau Belgique, sur „l'Europe et son environnement : les conclusions de la Conférence de la Mer du Nord”. Sur la photo Madame Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, Monsieur A. Coppé, Président de la Maison de l'Europe de Bruxelles.

„Where there is no vision,
the people perish”.
(Là où manque l'imagination,
les peuples périssent).
J'ai toujours fait mienne cette
phrase de Roosevelt.



les origines et l'élaboration du plan Schuman. La richesse des sources et les messages des personnalités a permis une réalisation exceptionnelle de ce cahier consacré au quarantième anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, 386 p., 70 FS.

AGENDA

29.6 : „Orde van Advocaten van Turnhout”;
5.7 : Fondation Fullbright;
24.7 : „Canadian Teachers”;
27.7 : „Comité voor Verzuistering der Meetjeslandse en Eeklose Landbouwers”;
Juillet-août : Conférences organisées pour le CLL (Centre de Langues à Louvain-la-Neuve et en-Woluwé).

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes, rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos
CE : p. 2, 10.
Isopress : p. 4.
T. Dauwe : p. 12.

•••
toutefois le plus gros actionnaire avec une participation de 10 %, proche de la minorité de blocage de 15 % pour les décisions importantes. Mais la Commission européenne, la Banque européenne d'Investissement et les pays membres de la Communauté détiendront ensemble 51 % du capital ainsi que la moitié des sièges des gouverneurs qui administreront cette Banque.

Cette majorité, longuement négociée avec les Américains, également candidats à la majorité au sein de la Banque, permettra à la Communauté de jouer un rôle important.

Ainsi, la Commission a fortement insisté afin de subordonner cette aide au respect du multipartisme et des droits de l'homme. L'Union soviétique est ainsi directement visée dès l'article 1. Elle sera soumise à des conditions particulières durant une période transitoire de trois ans. L'Union soviétique ne pourra avoir accès qu'à une

portion limitée du capital : ce pays s'est d'ailleurs engagé, dans une lettre adressée à la Présidence de la Conférence, à restreindre ses emprunts auprès de la Banque. Sur ce point, les Américains avaient, en effet, été très réticents à l'idée de voir l'URSS avaler la majeure partie des aides destinées aux pays de l'Est.

De plus, il est difficile de soutenir qu'aujourd'hui, l'URSS satisfait pleinement aux critères de démocratisation et de libéralisme économique qui régissent les futurs prêts de la Banque aux pays de l'Europe de l'Est.

Secteur privé et public

Les Américains et les Japonais souhaitaient accorder des prêts exclusivement aux sociétés privées, favorisant par là la marche vers le capitalisme. Selon leur conception, il faut d'abord bâtir l'entreprise privée dans ces pays de façon à ce qu'ils puissent progressivement subvenir à leurs propres besoins. Mais ils ont bien dû

admettre que si la majeure partie du capital pouvait servir à développer le secteur privé, en ce compris les petites et moyennes entreprises, 40 % devaient néanmoins être consacrés au secteur public. Il a, en effet, été jugé indispensable de financer aussi certains investissements de base tels que des infrastructures routières.

Quant aux banques privées, elles ont aussi été sollicitées mais leur attitude est devenue prudente vis-à-vis de ces pays lourdement endettés (14,5 milliards d'écus de dettes au total) et dont la solvabilité s'est gravement détériorée. Elles ne veulent surtout pas connaître les mêmes déboires qu'avec les pays d'Amérique Latine où nombre d'entre elles se sont montrées trop „prodigues”.